

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (261r, 262r, 263v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 10/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43148>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juillet 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Favre que le tribunal a ordonné l'enquête et lui rend compte des audiences qui ont eu lieu après les plaidoiries et sa comparution. L'audience qui a suivi sa comparution a servi à entendre le procureur impérial, au grand désappointement de Godin : « S'armant des cahiers spirites, il a essayé de mettre en lumière que j'étais complètement tombé dans des égarements qui donnaient un certain caractère de vraisemblance aux faits qui me sont reprochés. » Godin proteste contre l'utilisation inéquitable de ses manuscrits par Barthelon à la manière d'Hébert et compte sur la compréhension de Favre qui s'est lui-même occupé de phénomènes de spiritisme. Il précise que le tribunal a été sévère avec sa femme, qu'il a affirmé que les prétendues copies de lettres étaient l'œuvre d'un misérable agent d'affaires de Guise et qu'elle avait oublié ses devoirs de mère à l'égard de son fils. Godin demande conseil à Favre au sujet de l'enquête.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées

- [Barthelon \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023
